

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.3 Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public – élection des représentants du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN
M. FAZAL
M. FRÉMINE
M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : M. CABARET
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

Conformément à l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit élire, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'ouverture des plis. Il est précisé que le maire est président de droit.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats proposés sont :

➤ Pour la liste « Creil, une ambition partagée » :

Membres titulaires

Cédric LEMAIRE
Fabienne LAMBRE
Brahim BELMHAND

Membres suppléants

Babacar N'DIAYE
Danièle CARLIER
Florent LELONG

➤ Pour la liste « Génération Creil » :

Membre titulaire

Maimouna M'BAYE-DIAO

Membre suppléant

Hicham BOULHAMANE

maintenant !

- Pour la liste «Ensemble défendons une certaine idée de Creil» :

Membres titulaires

Serge NATANSON

Membres suppléants

Gérald FACCHINI

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L1411-5,
Considérant qu'il y a lieu de désigner les membres de la commission d'ouverture des plis,
Entendu le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

- Décide à l'unanimité :

Article unique : de déclarer élus, les membres de la commission d'ouverture des plis :

Membres titulaires :

Cédric LEMAIRE

Fabienne LAMBRE

Brahim BELMHAND

Maïmouna M'BAYE-DIAO

Serge NATANSON

Membres suppléants :

Danièle CARLIER

Babacar N'DIAYE

Florent LELONG

Hicham BOULHAMANE

Gérald FACCHINI

Le maire est président de droit.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document.
Creil, le 16/04/2014 Signé : Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

